

# BTS Comptabilité et Gestion

## Module optionnel d'approfondissement

Le module optionnel d'approfondissement est un enseignement visant à compléter la formation des étudiants du BTS CG en leur permettant l'acquisition de compétences complémentaires dans un domaine de spécialisation. Ces compétences sont de nature à répondre à des besoins professionnels clairement identifiés et apportent ainsi aux étudiants concernés un atout supplémentaire en termes d'insertion professionnelle.

### Mise en place du module d'approfondissement

Le choix du module et la détermination de son contenu est le résultat d'un travail collectif de l'équipe de professeurs de BTS CG d'un établissement. Le choix du module est annuel et peut évoluer entre deux cohortes d'étudiants. En fonction des besoins repérés, le module d'approfondissement peut concerner des champs variés :

- La comptabilité dans les collectivités locales
- La comptabilité dans les établissements publics
- La comptabilité des SCOP
- La gestion de la paie et du social
- L'analyse financière
- La comptabilité dans le domaine associatif
- La comptabilité en gestion immobilière
- ...

Le projet de mise en place d'un module optionnel d'approfondissement est soumis à l'expertise et à la validation de l'IA-IPR. L'équipe enseignante rédige un projet pour chaque nouveau module proposé. Ce projet décrit le champ d'approfondissement en faisant le lien entre le besoin identifié et les objectifs recherchés en terme de professionnalisation des étudiants. Chaque projet contient plusieurs objectifs qui se déclinent en plusieurs activités. L'équipe identifie les compétences et connaissances spécifiques au module afin d'éviter les redondances avec les activités professionnelles des épreuves E4, E5 et E6. Un canevas est proposé aux équipes pour la rédaction du projet.

### Mise en œuvre pédagogique du module d'approfondissement

Le module optionnel d'approfondissement correspond à un enseignement de 2 heures hebdomadaires sur la deuxième année de formation. Pour les besoins de la formation cet horaire peut être annualisé.

Les concepts, les notions et compétences sont exclusivement acquis et développés au travers d'activités et de mises en situations concrètes, de rencontres avec des professionnels du domaine de spécialité, de visites d'entreprises ou salons professionnels. Les périodes de stages peuvent aussi constituer un temps privilégié de formation sur les modules.

L'enseignement est assuré par un professeur ayant en charge l'enseignement d'un ou plusieurs processus.

## **Modalités de l'épreuve EF2**

Les étudiants ayant suivi ce module de formation peuvent s'inscrire à l'épreuve EF2. Pour cette épreuve facultative, seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte pour l'obtention du diplôme.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par l'étudiant. Le dossier présente une ou plusieurs actions relevant du champ d'approfondissement choisi par le candidat. Chaque action est synthétisée dans une fiche descriptive complétée par tous les documents annexes nécessaires à sa présentation. Le candidat est libre de sa documentation d'appui et de ses supports. Un modèle de fiche descriptive est proposé en annexe.

En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut pas se dérouler. La note 0 est attribuée au candidat.

L'épreuve prend la forme d'un exposé puis d'un entretien : le candidat expose sur le thème sans être interrompu pendant 10 minutes, puis la commission procède à un entretien de 10 minutes.

L'exposé doit contenir :

- La présentation du contexte de travail et de ses spécificités
- La description et l'analyse de(s) action(s) conduites
- La présentation des démarches et des outils spécifiques du domaine de spécialisation
- Le bilan de(s) action(s) menée(s)

La commission d'interrogation est composée :

- d'un professeur en charge des enseignements des processus P1 à P7 du référentiel de certification.
- d'un professionnel du domaine visé par l'approfondissement

L'épreuve a pour but de valider les compétences et les connaissances acquises dans un champ de spécialisation en relation avec les activités professionnelles du BTS CG. Les critères d'évaluation de l'épreuve EF2, précisés dans la circulaire d'organisation sont les suivants :

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

	TI	I	S	TS
1 – Maîtrise des connaissances propres au domaine d'approfondissement en lien avec la ou les activités présentées				
2 – Appropriation du vocabulaire				
3 – Appropriation des techniques				
4 – Capacité à mettre en œuvre les méthodes du domaine de spécialisation				
5 – Capacité à mettre en œuvre les outils du domaine de spécialisation				

## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

<b>DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES</b>			
<b>TI</b>	<b>I</b>	<b>S</b>	<b>TS</b>
<b>Subit</b>	<b>Exécute</b>	<b>Maîtrise</b>	<b>Est expert</b>
<b>1 – Maîtrise des connaissances propres au domaine d'approfondissement en lien avec la ou les activités présentées</b>			
Présente une description succincte partielle ou non structurée du domaine d'approfondissement et ne comprend pas les enjeux associés	Présente une situation structurée mais sans analyse du domaine d'approfondissement	Analyse la situation organisationnelle en présentant les principales caractéristiques du domaine d'approfondissement	Est capable d'analyser le domaine d'approfondissement en justifiant les différences avec un cadre général et en identifiant les contraintes et les enjeux
<b>2 – Appropriation du vocabulaire</b>			
Le vocabulaire associé au domaine d'approfondissement n'est pas maîtrisé	Le vocabulaire associé au domaine d'approfondissement est imprécis	Le vocabulaire associé au domaine d'approfondissement est correct	Le candidat ou la candidate démontre une solide connaissance du vocabulaire professionnel lié au domaine professionnel
<b>3 – Appropriation des techniques</b>			
Les techniques associées au domaine d'approfondissement ne sont pas maîtrisées	Les techniques associées au domaine d'approfondissement sont imprécises	Le niveau de maîtrise des techniques associées au domaine d'approfondissement est correct	Le niveau de maîtrise des techniques associées au domaine d'approfondissement est très solide. La candidate ou le candidat est à l'aise dans l'explication de ces techniques et elle ou il peut les justifier
<b>4 – Capacité à mettre en œuvre les méthodes du domaine de spécialisation</b>			
Ne présente aucune méthode structurée	Présente une méthode mais de manière perfectible	Présente et explicite la ou les méthodes mises en œuvre	Justifie et analyse la méthode en argumentant.
<b>5 – Capacité à mettre en œuvre les outils du domaine de spécialisation</b>			
Ne présente aucune technique pertinente et adaptée	Présente des techniques mais de manière perfectible	Présente et explicite les techniques mises en œuvre	Justifie et analyse les techniques mises en œuvre en argumentant.

Académie de Strasbourg	<b>BTS COMPTABILITE ET GESTION</b> SESSION 2019 EF 2 – Module d’approfondissement : Fiche descriptive d’action	Action n° :
---------------------------	--	-------------

**IDENTIFICATION**

NOM :

Prénom :

Matricule :

**CHAMP D’APPROFONDISSEMENT OU DE SPECIALISATION****INTITULE DE L’ACTION****CONTEXTE DE L’ACTION**

*Organisation (activité, implantation, effectifs, chiffres clés...) ; poste de travail (fonction, relation hiérarchique et fonctionnelle, ressources informationnelles et matérielles...) ; spécificités liées au domaine*

**DESCRIPTION ET ANALYSE DE L’ACTION**

*Nature de la mission, résultats attendus, tâches à réaliser*

**DEMARCHES ET OUTILS SPECIFIQUES**

*Méthodes, termes, sigles, outils du domaine de spécialisation*

**BILAN DE L’ACTION**

*Travaux réalisés, documents créés, analyse réflexive, contribution à la professionnalité*

Visa du ou des professeurs	Cachet de l’établissement
----------------------------	---------------------------